



Nous organisons cet événement en collaboration avec le
Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec



RÈGLEMENTS

Sanctionné par Hockey Québec



Visitez notre site web

intm15.com



Table des matières

- 3** Coordonnées
 - 3** Comité exécutif
 - 3** Dates importantes
 - 3** Participation
 - 4** Frais d'entrée
 - 4** Hébergement
 - 4** Repas
 - 5** Tableau des âges
 - 5** Règles de jeu
 - 7** Protêt
 - 7** Règlements spécifiques au tournoi
 - 8** Périodes de surtemps
 - 9** Fusillade
 - 10** Classement
 - 10** Contact physique et mise en échec progressive
-

Ces règlements sont modifiables sans préavis en fonction de la réglementation de Hockey Québec.



Coordonnées

Adresse civique : 1950, rue Claude-Gagné, Laval, QC, H7N 0E4

Site Web : www.intm15.com

Courriel : registration@intm15.com

Comité exécutif

Président : Martin Lavallée

Vice-présidente : Marie-Christine Boucher

Directeur général : Frédéric Chabot

Directeur adjoint : Dominic Beaudry

Ce document contient les règlements du **Tournoi International de Hockey M15 du Grand Montréal**, la procédure à suivre pour les équipes qui désirent y participer, de même que des renseignements d'intérêt général. Toutes les équipes ne respectant pas l'un de nos règlements verront la possibilité de se faire exclure du tournoi.

Dates importantes

15 AVRIL 2025 : Lancement des inscriptions

15 OCTOBRE 2025 : Date limite pour transmettre le formulaire d'inscription

15 NOVEMBRE 2025 : Confirmation des équipes participantes

5 DÉCEMBRE 2025 : Date limite de réception du paiement et des documents exigés aux équipes

15 DÉCEMBRE 2025 : Confirmation de l'horaire du tournoi (date approximative)

***Veuillez noter que le paiement des frais d'inscriptions s'effectuera par virement bancaire.**

Participation

Lors de la première édition, le tournoi souhaite accueillir près de 100 équipes. Tout formulaire envoyé par le tournoi doit être rempli et retourné dans les délais prévus sans quoi, le tournoi se donne le pouvoir de refuser une équipe pour non-respect des délais.

Frais d'inscription (3 matchs assurés) :

Équipes de la province de Québec : **722\$ CAN**

Équipes canadiennes hors Québec : **1500\$ CAN**

Équipes des États-Unis : **1200\$ US**

Équipes européennes ou autres : **1500\$ CAN**

***Attention : L'envoi de votre formulaire d'inscription ne signifie pas une acceptation au tournoi.**



Les frais d'inscription devront obligatoirement être payés **par virement bancaire** lors de l'acceptation de l'équipe. **Si une équipe se retire après avoir été acceptée officiellement par le tournoi, elle perd automatiquement ces mêmes frais d'inscription.**

Le tournoi se réserve le droit de remplacer une équipe qui se retire par une équipe qui aura été refusée lors de la sélection.

Les équipes acceptées ou refusées seront avisées de leur acceptation **au plus tard le 15 novembre.**

Le tournoi se déroule du 12 au 22 février 2026. À l'exception des équipes internationales en provenance de l'Europe, de l'Asie ou du Mexique, **TOUTES LES ÉQUIPES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS SANS EXCEPTION** doivent s'attendre à jouer durant cette période.

Le choix des équipes est la décision du tournoi uniquement. En aucun temps le tournoi ne se doit de justifier les décisions prises pour l'acceptation ou le refus d'une équipe.

Frais d'entrée

L'accès aux différents matchs du tournoi sera payant. La grille de tarification des spectateurs sera publiée sur le site web de l'événement à la suite de l'approbation de la part du conseil d'administration. Il sera possible de se procurer des billets journaliers en plus de forfaits pour la durée du tournoi.

Hébergement

***IMPORTANT : Le tournoi est une formule « PLAY AND STAY »**, c'est-à-dire que toutes personnes reliées à votre équipe qui devront réserver de l'hébergement durant leur séjour à Laval et/ou Montréal, devront obligatoirement loger chez l'un de nos partenaires hôteliers.

Lors de l'acceptation de l'équipe, vous recevrez un lien de réservation vous permettant de réserver auprès des différents partenaires hôteliers de l'événement.

Exceptionnellement, sous approbation du comité organisateur, les équipes en provenance de la région métropolitaine de Montréal ou en fonction d'une distance maximale établie, n'auront pas l'obligation de loger dans un hôtel.

Repas

Les informations reliées aux repas seront confirmées plus tard.

Tableau des âges

Date de naissance

1er Janvier 2011 au 31 Décembre 2012

1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

1er Octobre 2010 au 31 Décembre 2012

Catégorie

AAA-Elite, AA, BB, AAA Féminin et AA Féminin

AAA

Scolaire D1



Règles de jeu

Les règlements de jeu et règlements administratifs sont ceux de Hockey Québec.

Toutes les équipes (M15 AAA-Élite, AAA, AA, BB, Scolaire D1, AAA Féminin et AA Féminin) sont assurées de jouer un minimum de trois parties lors de l'événement.

Chaque équipe doit se présenter au secrétariat du tournoi avant leur première partie :

LES ÉQUIPES DU QUÉBEC DEVRONT FAIRE PARVENIR LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEY QUÉBEC AVANT LE 5 DÉCEMBRE 2025. LES ÉQUIPES DOIVENT AVOIR EN LEUR POSSESSION LES ÉLÉMENTS SUIVANTS : LE CALENDRIER DES PARTIES DE LA LIGUE, LES FEUILLES DE POINTAGE DES CINQ DERNIÈRES PARTIES DE L'ÉQUIPE.

LES ÉQUIPES CANADIENNES HORS QUÉBEC DEVRONT FAIRE PARVENIR UN PERMIS DE TOURNOI AINSI QU'UN ALIGNEMENT D'ÉQUIPE OFFICIELLE DE LEUR FÉDÉRATION OU BRANCHE DONT IL RELÈVE AU PLUS TARD LE 5 DÉCEMBRE 2025.

LES ÉQUIPES DES ÉTATS-UNIS DEVRONT FAIRE PARVENIR UN PERMIS DE TOURNOI DE HOCKEY USA AINSI QU'UN ALIGNEMENT DE HOCKEY USA SIGNÉ PAR LEUR REGISTRAIRE DE ZONE AU PLUS TARD LE 5 DÉCEMBRE 2025. LE REGISTRAIRE DOIT AVOIR VÉRIFIÉ LES DATES DE NAISSANCE DES JOUEURS INSCRITS SUR L'ALIGNEMENT OFFICIEL.

LES ÉQUIPES EUROPÉENNES DEVRONT FAIRE PARVENIR UN PERMIS DE TOURNOI DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DU PAYS REPRÉSENTÉ AU PLUS TARD LE 5 DÉCEMBRE 2025.

À L'EXCEPTION DES ÉQUIPES DU CANADA, VOUS DEVEZ PRÉSENTER AU TOURNOI LE PASSEPORT DE CHACUN DES JOUEURS. TOUS LES PASSEPORTS SONT VÉRIFIÉS LORS DE VOTRE ENREGISTREMENT AU SECRÉTARIAT.

Prendre note qu'avant chaque match, il y aura un tirage au sort entre les deux (2) équipes afin de déterminer l'équipe locale ainsi que l'équipe visiteuse. L'équipe visiteuse portera un chandail pâle tandis que l'équipe locale portera un chandail foncé. Les vestiaires seront disponibles 60 minutes (1h00) avant l'heure de début de votre partie.

En aucun temps, un joueur ne peut jouer pour deux équipes différentes.

Un maximum de 20 joueurs (18 joueurs plus un (1) ou deux (2) gardiens de but sont autorisés pour chacune des équipes). Le minimum pour débiter une partie est de 10 joueurs en uniforme plus un (1) gardien de but. Un joueur blessé ne peut pas être assis au banc des joueurs.

Au besoin, un maximum de six (6) personnes responsables par équipe et dûment autorisées peuvent être accréditées (gérants, entraîneurs, thérapeutes, etc.) Toute personne non autorisée ne sera pas accréditée. Parmi ce nombre, un maximum de cinq (5) personnes peuvent se retrouver derrière le banc lors d'une partie. Lesdites personnes doivent obligatoirement être accréditées et inscrites sur la feuille de pointage à défaut de quoi l'équipe perdra la partie s'il y a une contestation d'admissibilité.



Chaque partie sera de trois (3) périodes chronométrées (12min-12min-15min). Le temps d'échauffement est de trois (3) minutes. À défaut de se présenter prêt au jeu, une pénalité mineure pourra être imposée à l'équipe fautive.

S'il y a un échange de cadeaux, seuls les six (6) joueurs (incluant le gardien de but) qui commencent la partie seront autorisés à revenir sur la patinoire. Les autres joueurs devront prendre place sur le banc des joueurs immédiatement. À défaut de se présenter prêt au jeu, une pénalité mineure pourra être imposée à l'équipe fautive. Cette règle s'applique également lors du retour sur la patinoire en 3e période.

En tout temps, la surface de la glace sera refaite entre la deuxième et la troisième période. Il est important que l'équipe soit prête à embarquer sur la patinoire à la demande d'un officiel mineur. Le non-respect de cette demande pourra entraîner une pénalité mineure.

Chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de trente (30) secondes durant le match (temps réglementaire ou prolongation).

Si après deux (2) périodes complétées le pointage entre 2 équipes est de (7) buts ou plus, la troisième période se jouera en temps continu et ce même si la différence de but redevient de moins de 7 buts (Les punitions de 2 minutes ou de 5 minutes seront tout de même chronométrées).

Pour les matchs de qualification (POOL) : S'il y a égalité à la fin des trois (3) périodes, le match se terminera à égalité et sera considéré comme un match nul au classement.

Pour les matchs sans lendemain (huitième de finale, quart de finale) : S'il y a égalité à la fin des trois (3) périodes réglementaires, il y aura une période supplémentaire de 5 minutes à temps arrêté à trois contre trois. La partie prendra fin au premier but marqué. Si l'égalité persiste à la fin de la période de 5 minutes, il y aura des tirs de barrage.

Pour les matchs sans lendemain (demi-finale et finale) : S'il y a égalité à la fin des trois (3) périodes réglementaires, il y aura une période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté à trois contre trois. La partie prendra fin au premier but marqué. Si l'égalité persiste à la fin de la période de 10 minutes, il y aura des tirs de barrage.



Protêt

*Article 7.4 des règlements administratifs de Hockey Québec

Tout protêt doit être étudié par l'instance appropriée identifiée à cet effet.

- A. Aucun protêt concernant le jugement d'un officiel (arbitre, juge de lignes, etc.) ne doit être pris en considération. La décision de l'officiel à ce sujet est finale.
- B. Tout protêt contre une décision d'un officiel en rapport avec l'application ou la non-application d'une règle de jeu doit être fait par un membre en règle.
- C. Le protêt n'est recevable que s'il répond aux étapes suivantes :

1ère étape à suivre

Un avis de protêt doit être donné à l'officiel au moment de l'infraction ou à l'arrêt de jeu qui suit. L'officiel doit le faire inscrire sur la feuille de match en précisant le moment où il lui est signifié.

Si cette étape n'est pas complétée, le protêt est irrecevable.

2e étape à suivre

En tournois : L'équipe concernée doit donner suite à son protêt par écrit **au plus tard une (1) heure après la fin du match** concerné au registraire ou officier de l'événement où s'est joué le match et être accompagné d'un dépôt en argent **ou par virement bancaire** au montant de 200\$ dollars.

- D. Les argents seront remis seulement lorsque le requérant ayant logé le protêt obtiendra une décision en sa faveur.
- E. Dans les tournois et les championnats, la décision du Comité de discipline à qui le protêt est référé est irrévocable et sans appel.

Règlements spécifiques au tournoi

Le Tournoi International de Hockey M15 du Grand Montréal peut demander aux équipes de fournir une ou des vidéo(s) de leur équipe prises lors d'un match ou d'un entraînement, le but étant de former une division de jeu homogène, compétitive et attrayante pour tous.

Membre inadmissible

*Article 2.4 des règlements administratifs de Hockey Québec

Tout **membre** qui croit qu'une autre personne est inadmissible doit en informer le Comité de discipline de l'instance concernée en respectant les procédures suivantes selon le cas :

Lors des tournois : Déposer par écrit, au registraire de l'aréna où se déroule le match, sa contestation accompagnée des preuves à l'appui et ce dans un délai maximal d'une (1) heure après la fin du match. Cette contestation doit être accompagnée d'un dépôt de 200\$ en argent comptant. Aviser le membre en cause s'il a été éliminé de la compétition. La décision du Comité est irrévocable.

NOTE : Le dépôt sera remis seulement lorsque le requérant obtiendra une décision en sa faveur.



Il est très important de transmettre au tournoi dans les délais prévus les documents à remplir (**au plus tard le 5 décembre**) à défaut de quoi cette équipe pourra perdre son paiement d'inscription et voir à être remplacée par une autre.

Tout joueur suspendu dans sa ligue devra obligatoirement avoir purgé sa suspension avant de pouvoir jouer au tournoi. Toute suspension ne pourra être purgée lors d'une partie hors-concours.

Pour les besoins de la télévision, il sera possible de modifier la cédule originale de certaines parties. Les équipes concernées seront avisées dans un délai raisonnable.

Il est absolument interdit pour toutes les équipes ou personnes d'utiliser le logo du **Tournoi International de Hockey M15 du Grand Montréal** de quelque façon que ce soit, sans la permission des dirigeants du tournoi. Des procédures légales seront prises contre les utilisateurs illégaux.

Tous les joueurs de toutes les équipes acceptées au **Tournoi International de Hockey M15 du Grand Montréal** cèdent automatiquement à ce tournoi leurs droits pour publicité, prises de photographies individuelles ou en équipe pour reproduction de cartes ou pour utilisation faite par le Tournoi. Ex.: réseaux sociaux

Aucune mascotte ou porteur de drapeau ne sera permis sur la glace ni sur le banc des joueurs sans la permission des dirigeants du tournoi. De plus, aucun photographe ou caméraman ne sera accrédité afin de se retrouver sur le banc des joueurs.

Afin d'assurer la sécurité des joueuses, joueurs ainsi que des membres du personnel, une clinique médicale (incluant un préposé aux premiers soins) sera aménagée dans chaque aréna où se déroule le tournoi. Une procédure d'intervention sera mise en place.

La poignée de main entre les équipes s'effectuera à la fin des matchs. En cas de débordement durant un match, les officiels se réservent le droit de refuser la poignée de main entre les équipes.

Périodes de surtemps

*Article 9.6.1 des règlements administratifs de Hockey Québec

- A. Pour **tous les matchs** des tournois sanctionnés par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu lorsque les matchs sont à finir, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaires, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :
- B. Une seule période supplémentaire de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec un alignement **de trois (3) joueurs** par équipe plus un gardien de but, à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.

En cas de punition, ou perte du point Franc Jeu, ajouter un (1) joueur.



- C. Après cette période de surtemps de cinq (5) minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.6.2.
- D. Lors des matchs de demi-finales et de finales de chaque tournoi sanctionné par Hockey Québec, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, il y aura une période de surtemps selon le mode suivant :
 - i. Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec un alignement **de trois (3) joueurs** par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.
 - ii. Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade tel que stipulé à l'article 9.6.2.

Fusillade

Article 9.6.2 des règlements administratifs de Hockey Québec

- A. Après chaque match de tournoi, s'il y a égalité entre les deux (2) équipes, l'arbitre demandera à l'entraîneur de donner trois (3) noms pour la première ronde. L'entraîneur n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois (3) joueurs.

Advenant encore une égalité après cette 1ère ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade.

Tous les joueurs, à l'exception du gardien de but, devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une 2e fois.

- B. Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.

- C. La fusillade se déroulera de la façon suivante :

- i) L'équipe qui reçoit, a le choix de déterminer si elle débutera ou non la fusillade.
- ii) Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son 1er joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite le 1er joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
- iii) Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur tir.
- iv) Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- v) Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux (2) gardiens de but n'est accepté.
- vi) L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.

- D. Lorsqu'un 2e ou un 3e tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du 1er tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois. Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.



Classement

Le cumul des points au classement s'effectuera de la façon suivante :

Victoire = 2 points
Égalité = 1 point
Défaite = 0 point
Franc-Jeu = 1 point

Départage d'égalité
***Article 9.7 des règlements administratifs de Hockey Québec**

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, l'objectif est d'identifier la ou les meilleures équipes. Les critères suivants seront respectés pour le départage :

- A.** Le plus grand nombre de points
 - B.** Le plus grand nombre de victoires
 - C. Le moins de buts contre**
 - D. Le plus de buts pour**

 - E.** L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués
- Note 1:** Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.
- F.** L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu
 - G.** Par tirage au sort

Contact physique et mise en échec progressive

Considérant que nous accordons beaucoup d'importance à l'aspect sécurité et qu'il s'agit de catégories évoluant avec la mise en échec progressive ou le contact physique, chaque équipe aura la responsabilité de prendre connaissance des documents d'informations ainsi que des vidéos d'enseignement de Hockey Québec que nous mettrons à votre disposition.

De plus, environ un mois avant le tournoi, une rencontre en ligne sera offerte par Hockey Québec aux équipes participantes dans le but d'effectuer les rappels importants ainsi que de répondre aux questions. Il est important de rappeler que le règlement de mise en échec ne s'applique pas de la même façon dans tous les pays participants, mais que l'ensemble des équipes doivent se conformer aux règlements de Hockey Québec.

Référence – Article 7.3 des règlements administratifs de Hockey Québec

Mise en échec progressive = AAA-Élite, AAA, AA, BB et Scolaire D1
Contact physique = AAA Féminin
Sans contact physique ni mise en échec = AA Féminin

BON TOURNOI !

Créé par l'Agence SQU4D

SQU4D
AGENCE —
CRÉATIVE